

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15203**

Intitulé

Dessinateur en images fixes et animées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole privée de l'enseignement des arts appliqués et de l'image (ENAAI)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification est capable d'assurer un travail lui permettant de concevoir des images dessinées fixes et animées. Il est associé au processus créatif de manière individuelle ou collective et ce quelque soit son secteur d'intervention - illustration, bande dessinée, animation, création graphique.

Il exerce les activités suivantes :

- analyse de la demande du client, de la faisabilité et contractualisation,
- recherches et élaboration de plusieurs propositions graphiques,
- présentation et argumentation au client des différentes propositions graphiques,
- réalisation de la proposition définitive, transmission du produit final au client et facturation.

Le titulaire de la certification est capable de :

- identifier et analyser la demande du client,
- analyser les différentes contraintes et définir la faisabilité de la demande,
- évaluer le coût de son travail,
- effectuer des recherches et développer plusieurs propositions graphiques en adéquation avec la demande,
- identifier et maîtriser les outils techniques d'expression (dessin, croquis, couleur, etc.),
- maîtriser les outils informatiques de traitement de l'image dessinée fixe et animée,
- maîtriser la communication professionnelle,
- réaliser un fichier prêt à flasher.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'édition, de la presse, de la publicité, de la communication visuelle, du cinéma et du cinéma d'animation.

Cette certification permet d'accéder à des postes de techniciens capables de concevoir des images dessinées fixes et animées :

illustrateur, roughman, concepteur décors, character designer, coloriste, dessinateur, scénariste, lettreur-encreur, animateur 2D/3D, game designer, story boarder, graphiste, infographiste.

Les titulaires de cette certification travaillant comme illustrateur ou dessinateur de bande dessinée ont le plus souvent le statut de travailleur indépendant.

Le concepteur graphique et l'animateur peuvent eux aussi avoir le statut de travailleur indépendant mais ils peuvent également être salariés d'une entreprise privée ou d'une structure publique ou associative voire intermittents du spectacle pour ceux qui travaillent pour le secteur du cinéma ou du cinéma d'animation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

B1101 : Création en arts plastiques

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur 4 composantes principales :

Analyse et gestion de projet.

Recherches et conception graphique.

Communication professionnelle.

Réalisation technique.

Modalités d'évaluation après un parcours de formation : contrôle continu (étude de cas), épreuve de partiels de fin de formation dans les quatre domaines : illustration, bande dessinée, animation et création graphique, soutenance du projet de fin d'études devant un jury composé de professionnels

Modalités d'évaluation après un parcours VAE : Après recevabilité, le candidat rédige un dossier descriptif de ses activités en relation avec le référentiel et présente au jury un dossier composé d'au moins 20 réalisations graphiques.

La validation peut être globale ou partielle.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		7 membres : 1 Président du Jury 1 Directeur de l'ENAAI 4 professionnels de l'image 1 ancien apprenant en activité (promo N-4)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		4 membres : 1 Directeur de l'ENAAI 1 professionnels de l'image salariés 2 professionnels de l'image employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Dessinateur en images fixes et animées" avec effet au 13 juin 2007 jusqu'au 22 août 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Dessinateur en images fixes et animées" avec effet au 22 août 2016, jusqu'au 21 avril 2020.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Environ 15 certifiés par an.

Autres sources d'information :

info@enaai.fr - www.enaai.fr

ENAAI**Lieu(x) de certification :**

ENAAI

Savoie Technolac

10, allée lac Saint André

BP 10247

73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENAAI - Savoie Technolac - 10, allée lac Saint André - BP 10247 - 73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX

Historique de la certification :